Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260126-2026012602-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 1
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, ETIENNE Brigitte, JACQUELIN Nadine, MORIN Marie-Noëlle, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : STRUGAREK Jean-Luc, représenté par HELLIO Michel ; GAUDU Fabienne ; HAMON Sandrine, excusée ; OISEL Julien
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-01-26-02 : Finances locales – Aménagement du Parking du cimetière – Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2026 – Priorité 1

A l'issue d'une consultation lancée le 28 avril 2025 et après attribution du marché en Conseil municipal le 23 juin 2025, la commune a récemment réalisé les travaux d'extension du cimetière communal.

Le marché comportait la tranche ferme concernant l'extension du cimetière mais également une tranche optionnelle 1 pour l'aménagement du parking.

La réalisation de ces travaux a confirmé l'évidence des limites du parking adjacent, situé en bordure d'une voie fréquentée. Ce dernier désormais vétuste, s'avère inadapté aux besoins actuels : il ne répond ni à l'afflux des visiteurs, ni aux exigences en matière d'accessibilité, de sécurité et de développement durable.

Ce projet est essentiel pour améliorer l'accessibilité, la sécurité et le cadre de vie des usagers et s'inscrit dans une démarche de modernisation des équipements publics et de respect des normes en vigueur.

Le cimetière de PLURIEN, fréquenté quotidiennement par les habitants et les familles en deuil, souffre actuellement d'un manque d'espaces de stationnement adaptés, entraînant des difficultés d'accès, notamment lors des obsèques ou des fêtes commémoratives (Toussaint).

Ce projet vise à répondre à ces enjeux en créant un parking fonctionnel, sécurisé et intégré à son environnement, tout en respectant les règles d'urbanisme et les attentes des usagers.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260126-2026012602-DE

Le plan de financement de l'opération prévoit une dépense de 104 089,64 € HT, hors maîtrise d'œuvre.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES			
Types de dépenses	**Montant prévisionnel (HT)**	**Sources**	**Types d'aide**	**Montant prévisionnel (HT)**	**Taux**
Terrassement - VRD	82 985,00 €	Etat	DETR-DSIL	36 431,37 €	35 %
Aménagements paysagers	21 104,64 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne		15 613,45 €	15 %
		Autofinancement Commune	Fonds propres	52 044,82 €	50 %
Total HT	**104 089,64 €**	**Total HT**		**104 089,64 €**	**100,00 %**

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Validation offre : 26 janvier 2026

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Avril 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Début juin 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la réalisation du projet et le plan de financement présenté ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL année 2026
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférant au dossier de demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL année 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 27 janvier 2026
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor